

La Défense, le 10 mars 2020,

NOTE D'INFORMATION N° 8/2020

Objet : Autorisation Droit à l'image

Dans le cadre de la communication à travers les réseaux sociaux ou le site internet, le **GSA+** et les groupements peuvent être amenés à intégrer des images, photos, ou films dans lesquels apparaissent des collaborateurs.

Ces méthodes de communication sont de plus en plus utilisées.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint une attestation «d'autorisation d'utilisation de l'image» que nous vous remercions de bien vouloir retourner au service des ressources humaines pour le 17 mars 2020.

Vous pouvez également vous opposer à son utilisation ou sa diffusion ; dans ce cas nous vous demandons de bien vouloir renseigner le document joint en précisant que vous n'autorisez pas la diffusion.

Le service ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Gaëlle BONTET
Ressources HUMAINES

Diffusion générale



Groupement de Services Assurance

Autorisation d'utilisation de l'image

Je soussigné(e), _____
Demeurant, _____

Autorise sans réserve le GSA+ et les Groupements adhérents, à la prise de vue et l'intégration de la captation des images sur lesquelles j'apparais pour une diffusion sur :

- Les sites internet **GSA+** et groupements adhérents
- Les réseaux sociaux «corporate» (de type LinkedIn, Facebook...)
- En interne

Les photographies pourront être exploitées et utilisées sous toute forme et tous supports sans limitation de durée.

Cette autorisation est accordée à titre gracieux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Fait à Paris La défense,
Le

Nom
Prénom
Signature